

REPUBLIQUE DU BENIN

PROGRAMME PLURIANNUEL DE CONVERGENCE ACTUALISE

2003-2005

Version adoptée

PREAMBULE

Afin d'asseoir des bases solides à la compétitivité de la monnaie commune à l'UEMOA, un dispositif de convergence des performances et politiques macroéconomiques a été mis en place. A cet effet, il a été institué la surveillance multilatérale dont l'une des tâches principales est la détermination des critères de convergence dont les normes sont fixées par la directive N° 01/96/CM du 15 janvier 1996.

Suite aux faiblesses constatées dans l'exercice de la surveillance multilatérale, il a été adopté un acte additionnel N° 4/99/CM portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité. Ce pacte a pour principaux rôles, le renforcement de la surveillance multilatérale, la gestion prévisionnelle des économies et l'élaboration des programmes pluriannuels sur le moyen terme.

Le présent document décrit le Programme Pluriannuel de Convergence du Bénin pour la période 2003-2005 dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de Convergence.

ETAT DES LIEUX A FIN JUIN 2002

- 1. Au premier semestre 2002, la situation économique au Bénin se présente sous de meilleurs auspices, à la suite des bons résultats de la campagne cotonnière 2001-2002, en relation avec l'augmentation notable des productions agricole et industrielle ainsi que leurs effets induits sur les autres secteurs d'activités.*
- 2. L'évolution du climat des affaires tout au long de ce semestre résulte du dynamisme enregistré au niveau des secteurs des BTP et de l'industrie (+ 3% par rapport à la même période de l'année 2001), notamment les industries alimentaires (+9,7%), chimiques (+5,9%), de l'énergie (+22%) et de l'eau (+13,1%). Ces branches qui ont imprimé une allure positive à l'activité économique au cours de ce semestre sont celles ayant les effets d'entraînement les plus marqués sur l'économie béninoise dans son état actuel. C'est dire que l'économie pourrait enregistrer en fin d'année, toutes choses égales par ailleurs, une croissance plus forte que prévue.*
- 3. Au niveau des finances publiques, on enregistre une amélioration des performances dans le recouvrement des recettes fiscales. Cependant, le niveau des engagements des dépenses reste quelque peu faible.*

La production nationale¹

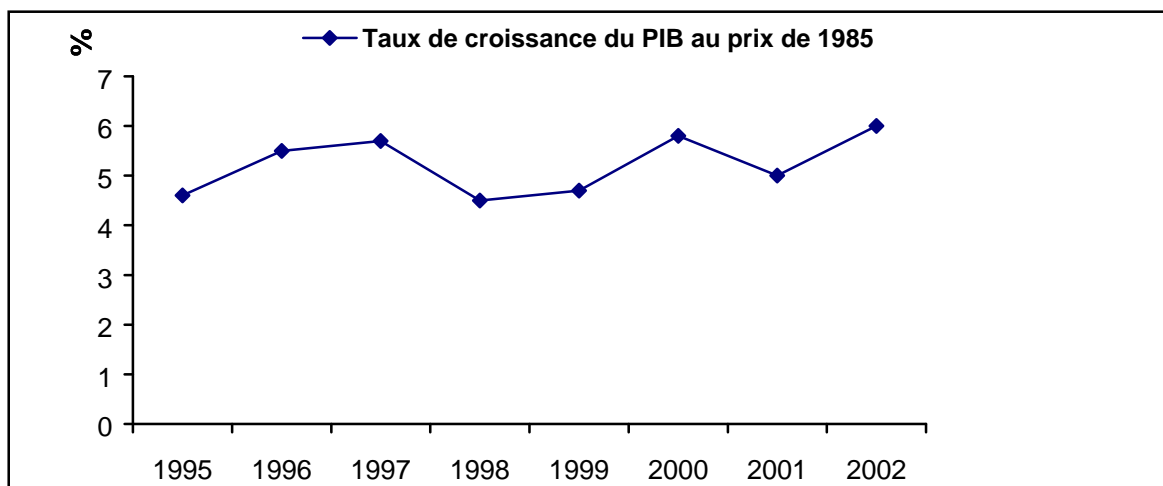
- 4. Après le léger ralentissement observé en 2001, l'année 2002 serait marquée par une reprise des activités économiques. Ainsi, sur la base des données disponibles au premier semestre 2002 et en raison des performances enregistrées dans la filière coton, les prévisions tablent sur un taux de croissance du PIB de 6,0% en 2002, soit une amélioration de 1 point par rapport à 2001. Cette bonne tenue de la croissance économique au Bénin s'inscrit dans un contexte de maîtrise de l'inflation et d'amélioration du climat des investissements.*

¹ Dans le cadre du présent programme révisé 2003-2005, les estimations du PIB ont été faites suivant l'ancienne méthodologie. Les estimations du PIB à prix comparables sont en cours et elles seront utilisées dans le cadre du prochain Programme révisé.

5. *Le secteur primaire s'accroîtrait de 5,7% en 2002 contre 3,1% en 2001, imputable à la production agricole qui évoluerait de 6% en 2002 contre 3% l'année précédente en rapport avec bonne la campagne cotonnière 2001/2002.*

6. *Les autres secteurs de l'économie ne seraient pas en reste. La bonne tenue de la production cotonnière doperait ainsi l'activité au niveau des usines d'égrenage et de production d'huile à base de coton. Les Industries alimentaires et celles de la branche Energie connaîtraient un taux de croissance respectif de 7,7% et 12,0% en 2002. Au total, la croissance du secteur secondaire s'établirait à 7,4% en 2002. Le secteur tertiaire connaîtrait une croissance de 5,7% en 2002 contre 5,4% en 2001. Ceci proviendrait essentiellement des « Services non marchands » dont le taux de croissance évoluerait de 8% en 2002.*

7. *L'analyse précédente sur la croissance des valeurs ajoutées sectorielles confirme les évolutions en terme de contribution des secteurs à la valeur ajoutée totale. C'est ainsi qu'en 2002, le secteur agricole, plus que tous les autres secteurs, contribuerait pour 2,3% à la croissance du PIB. Quant au secteur tertiaire, sa contribution progresserait à 2,6% tandis que celle du secteur secondaire se situerait à 1,1%.*

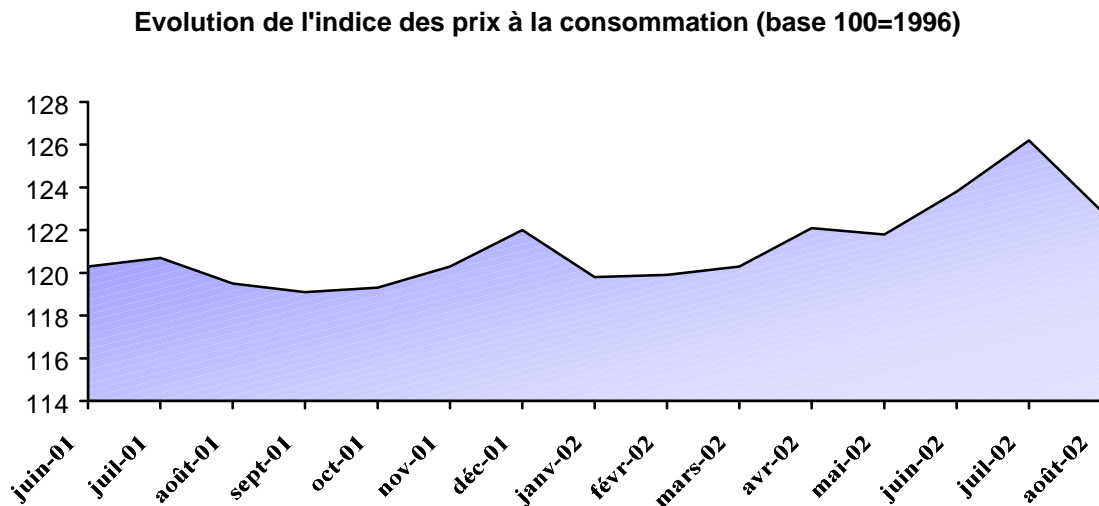


8. *Du côté des emplois du PIB, les prévisions pour 2002 du volume de la demande finale intérieure tablent sur une croissance de 6,3% contre 5,5% l'année précédente. Cette évolution proviendrait en grande partie de la consommation finale publique dont le volume s'accroîtrait de 8,0%. En ce qui concerne la consommation finale privée, en*

évoluant de 6,2% en 2002, elle s'inscrirait dans sa tendance d'évolution des cinq dernières années. Le volume des investissements progresserait de 5,0% en 2002 contre 7,5% en 2001.

9. Le volume de la demande extérieure nette en 2002 serait en évolution de 15,9% alors qu'elle s'est établie en moyenne annuelle à 7,0% depuis 1998, indiquant ainsi une importante détérioration du volume de la balance commerciale des biens et services.

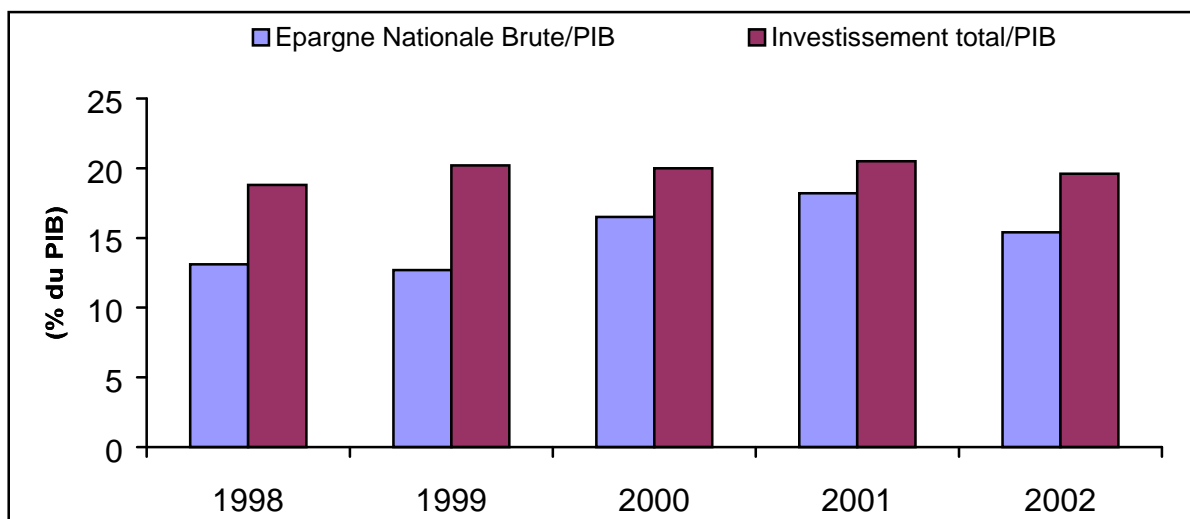
10. La bonne tenue de la croissance évoquée tantôt s'inscrit dans un contexte où le taux moyen d'inflation se situerait à 2,5% en 2002. A fin septembre 2002, l'indicateur de convergence de l'UEMOA situe l'évolution des prix à 1,6% contre 2,7% à fin juin 2002.



L'Épargne – Investissement

11. Les investissements totaux s'établiraient à 374,4 milliards en 2002, en accroissement de 4,5% par rapport à 2001, situant ainsi le taux d'investissement global à 19,6% contre 20,5% en 2001, en raison de la faible progression des investissements privés. Les dépenses d'investissements publics passeraient à 151,1 milliards en 2002, soit 7,9% du PIB contre à 7,8% en 2001. Le ratio "investissements publics financés sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales", estimé à 22,4% en 2001, devrait se stabiliser à 22,0% en 2002, respectant ainsi la norme communautaire qui fixe ce ratio à un minimum de 20%.

12. Quant à l'épargne nationale brute, en raison de la diminution prévue des aides budgétaires en 2002, elle se situerait à 15,4% du PIB contre 18,2% en 2001. En définitive, le solde épargne -investissement se traduirait en 2002 par un déficit correspondant à 4,2% du PIB alors qu'il se situait à 2,3% en 2001.



Les Finances Publiques et la politique budgétaire

13. Dans la perspective de la mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le projet de Budget 2002 a pris en compte la politique et les priorités du Gouvernement telles que définies dans le Programme d'Action du Gouvernement et le DSRP.

14. Les grandes orientations de ce budget s'articulaient autour des points suivants : (i) assurer, en fonction du rythme de croissance de l'économie, le financement optimal des dépenses d'investissements et de fonctionnement dans les secteurs sociaux et les infrastructures économiques, (ii) conjuguer la redistribution des revenus et l'efficacité économique dans l'optique de la réduction de la pauvreté, (iii) généraliser l'approche de budget-programme et de budget unifié, (iv) renforcer les capacités de gestion et d'absorption des ressources. Les résultats à mi-parcours de la gestion de ce budget sont analysés à travers les recettes réalisées et les niveaux d'exécution des dépenses.

Encadré n°1 : Le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SYGFIP)

Le Système Intégré de Gestion des Finances (SYGFIP) est un applicatif informatique destiné à gérer les prévisions et l'exécution de l'ensemble des recettes et des dépenses du budget général de l'Etat et des comptes spéciaux du trésor. Il constitue un axe essentiel de la réforme budgétaire en cours au Bénin. Il prend en compte toutes les fonctionnalités requises pour la gestion des finances publiques, à savoir l'engagement ou la réservation de crédit, la notification de bons de commande aux fournisseurs, le mandatement, l'ordonnancement et le règlement.

L'exécution de la dépense fait intervenir une succession d'opération de saisie des informations, de contrôle et de validation qui permettent de générer automatiquement les supports nécessaires au paiement matériel par le Trésor de la créance du bénéficiaire. Ces opérations peuvent s'exécuter selon une procédure normale qui fait intervenir toutes les étapes susvisées. Elles peuvent aussi s'exécuter selon l'une des procédures exceptionnelles ou allégées.

Le nouveau système présente de nombreux avantages dont les plus importants sont :

- la centralisation de toutes les écritures de dépenses publiques ;
- la célérité dans l'exécution des opérations ;
- la transparence dans la gestion des finances publiques ;
- la sécurisation des opérations et l'accès aux lignes budgétaires grâce à l'utilisation d'un code secret personnel à chaque utilisateur. Cette sécurité de connaître sans difficulté l'auteur d'une écriture passée dans le système ;

A cette étape de la réforme, le SYGFIP ne présente toutefois pas les modules nécessaires pour la gestion des recettes publiques, la préparation du budget et la gestion des marchés publics. Par ailleurs, l'inexistence d'une interface entre le SYGFIP, le logiciel de gestion de la Solde (SDL 7) et le logiciel W/Money qui gère la comptabilisation des écritures au niveau du Trésor constitue une faiblesse à redresser.

L'installation des antennes de SYGFIP au niveau des ministères et institutions devrait aussi permettre de faciliter la gestion des opérations au niveau de ces structures et accélérer les délais d'exécution des dépenses.

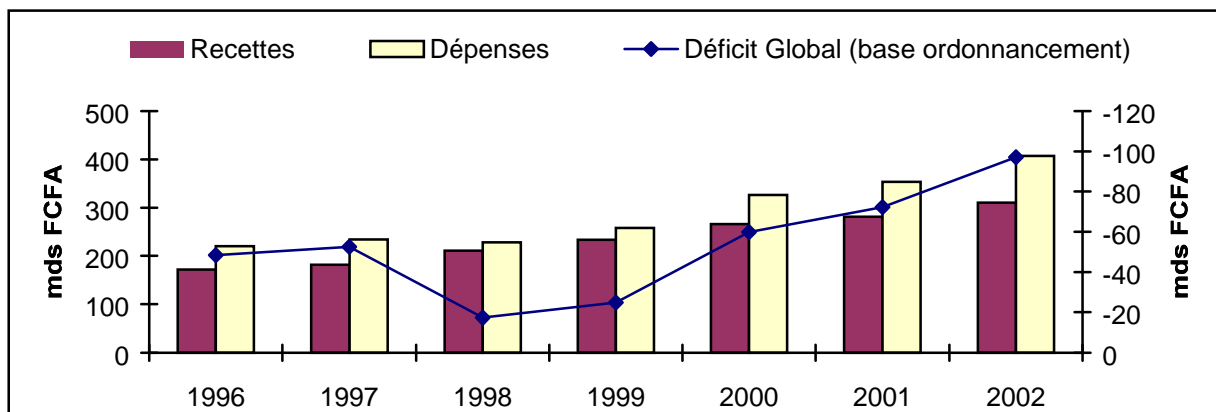
Source : Tiré du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2003-2005, septembre 2002

15. D'un déficit (base ordonnancement) prévu à 97,4 milliards FCFA en fin d'année 2002, la gestion du budget révèle un excédent provisoire de 13,3 milliards FCFA à fin juin. Ce résultat est attribuable, en grande partie, au faible taux d'exécution des dépenses, les dépenses d'investissement en l'occurrence.

16. Le niveau des recettes totales (hors dons) recouvré à fin juin 2002 se chiffre à 153,9 milliards FCFA, soit un taux de recouvrement de 48,2% par rapport aux prévisions annuelles. Par rapport à la même période de l'année 2001, le niveau de recettes ainsi recouvré est en hausse de 21,6%.

17. Les recettes fiscales ont été recouvrées à hauteur de 114,8 milliards FCFA à fin juin 2002, soit un taux de recouvrement de 50,4% des prévisions annuelles de cette catégorie de recettes. Par rapport au niveau atteint en juin 2001, ces recettes sont en hausse de 27,2%. En ce qui concerne les recettes non fiscales, bien qu'ayant enregistré un taux de recouvrement faible (32,7%) au cours de la période sous revue, elle sont en progression de 10,7% par rapport à la même période de l'année dernière.

18. Ces résultats ont été obtenus grâce : (i) au renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et la corruption ; (ii) à un meilleur contrôle de l'Etat sur les exonérations ; (iii) et l'efficacité des services fiscaux chargés de l'inspection.



19. A fin juin 2002, les dépenses publiques totales+prêts nets se sont chiffrées à 144,7 milliards FCFA, en progression de 24,2% comparées au niveau d'exécution de fin juin 2001. Cependant aux prévisions annuelles, le taux d'exécution est ressorti à 35,5%.

20. La raison fondamentale qui pourrait justifier une telle lenteur dans l'exécution des dépenses publiques en particulier le faible taux de réalisation des dépenses en capital, s'explique par : (i) le vote tardif de la Loi de finances exercice 2002 ; (ii) la lenteur dans le démarrage des projets, laquelle lenteur peut provenir aussi bien des difficultés liées à la mise en place des crédits que de l'insuffisante maturité de certains projets ; (iii) la centralisation tardive des informations sur le niveau d'exécution des projets, les Ministères sectoriels ne communiquent pas toujours à temps ces informations aux structures centrales chargées du suivi de l'exécution du Programme des Investissements Publics.

Encadré n°2 : La réforme budgétaire appuyée par le PERAC

Le PERAC est un instrument de prêt utilisé à ce jour par l'IDA et la BAD et qui fournit un soutien budgétaire aux pays où la gestion macro-économique est satisfaisante. Au Bénin, la réforme budgétaire mise en place est principalement basée sur une approche de budgets-programmes. Elle vise à accroître l'efficacité de la dépense publique et l'utilisation stratégique, efficiente et équitable de toutes les ressources publiques, quelles que soient leurs provenances. Le budget conçu selon cette approche est un budget unifié qui intègre toutes les dépenses (fonctionnement et investissement) de l'Etat. Il s'agit pour chaque ministère sectoriel d'arrêter ses objectifs. L'aspect le plus novateur de ce nouveau système budgétaire est la notion de performance. En effet, les indicateurs de performance constituent la pierre angulaire du système, et doivent être définis en relation avec les programmes de dépenses auxquels ils se rapportent, les objectifs et stratégies sectoriels, ainsi que le système d'incitation des responsables dont la performance sera mesurée par ces indicateurs.

Cette réforme budgétaire conduit progressivement le Bénin à se doter d'un système budgétaire performant, passant ainsi à un système basé sur les résultats. Dans ce cadre, le circuit de la dépense a été également réformé et a conduit à la redéfinition des compétences et des responsabilités de chacun des acteurs de la chaîne des dépenses

Les impacts en cours et ceux attendus de cette réforme se résument comme suit :

1. Au niveau de la préparation du budget de l'Etat :

Une amélioration à travers le recours de plus en plus systématique à des budgets-programmes dans un cadre de dépenses à moyen terme, de même qu'à des indicateurs de suivi de l'exécution de ces budgets-programmes et à des indicateurs de résultats. Les améliorations déjà constatées ont notamment concerné une meilleure définition des objectifs et des stratégies des ministères sectoriels, la cohérence assurée entre les objectifs définis dans les budgets-programmes et la stratégie globale pour le budget 2001, et des crédits budgétaires suffisants prévus pour renforcer la capacité institutionnelle des ministères à mettre effectivement en œuvre leurs budgets-programmes et à en assurer le suivi-évaluation.

2. Au niveau de l'exécution du budget :

1. la responsabilisation des ministères sectoriels par le Gouvernement, à travers un contrat de performance qui augmenterait leur autonomie et l'assurance de la disponibilité de leurs crédits budgétaires, contre l'obligation de rendre des comptes sur la base des indicateurs de performance convenus. Les ministères sectoriels sont autorisés à engager, liquider et ordonnancer leurs dépenses sous la supervision de la direction générale du budget après visa du délégué du Contrôleur financier .
2. la mise en place d'un système de suivi-évaluation performant basé sur l'utilisation d'indicateurs de délai, de gestion, de résultat et d'impact.
3. L'amélioration et la vulgarisation des procédures dont notamment, un nouveau code des marchés publics adapté et qui présente toutes les garanties de transparences.

3. Au niveau du contrôle de l'exécution du budget :

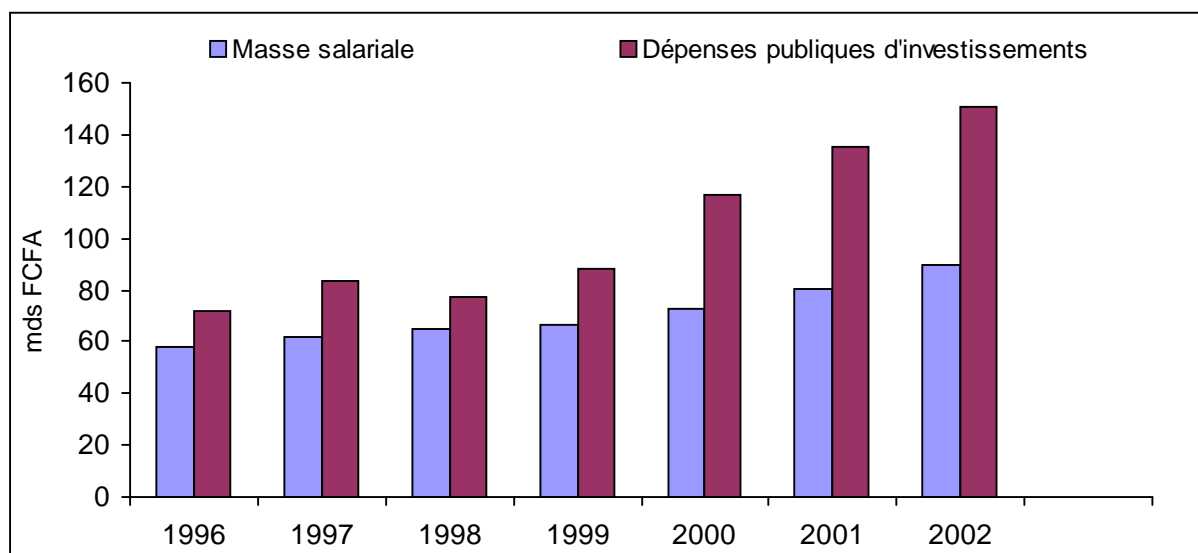
Le renforcement du contrôle par le biais de l'amélioration du dispositif d'audit interne et externe. Des dispositions sont en cours pour la transition de la Chambre des Comptes en Cour des Comptes et pour son renforcement aussi bien en ressources humaines que financières, pour lui permettre de jouer pleinement son rôle. Le succès de cette réforme repose sur la mise en place d'un véritable et important programme de renforcement des capacités administratives et institutionnelles qui se met progressivement en place. De même, l'adhésion d'un maximum de bailleurs de fonds à l'approche est indispensable pour sa réussite. A l'heure actuelle, c'est la Banque Mondiale qui initié et soutenu tout le processus de la réforme, la BAD, l'Union Européenne, les partenaires bilatéraux tels que le Danemark, les Pays-Bas et la suisse y sont favorables.

Source : Extrait du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), septembre 2002

21. Par remédier à cette situation, le Gouvernement a procédé, au cours du semestre, à un renforcement des dispositions prises au cours des dernières années pour améliorer le niveau d'exécution des dépenses. Ainsi, dans le cadre de la préparation du Budget 2003, des mesures ont été prises visant à : (i) l'appropriation des réformes budgétaires par tous les acteurs; (ii) la pleine maîtrise du nouveau système automatisé de gestion des finances

publiques (SIGFIP); (iii) le renforcement du contrôle de l'exécution financière et physique des dépenses d'infrastructures; (iv) le recours systématique à la maîtrise d'ouvrage déléguée; (v) et la sensibilisation des partenaires au développement pour la simplification des procédures de déboursement.

22. Du reste, les années à venir verront les dépenses publiques se réaliser de manière plus efficace avec la consolidation des mesures ci-après :(i) l'allocation judicieuse des ressources aux divers secteurs; (ii) l'encadrement rigoureux des crédits budgétaires tant pour les dépenses de fonctionnement que pour les investissements; (iii) l'exécution efficace des dépenses de matériel et d'entretien des services publics; (iv) la maîtrise de la masse salariale à travers les mesures telles que l'assainissement du fichier de l'effectif de la fonction publique et l'encadrement des recrutements.



La dette publique extérieure

23. A fin juin 2002, le taux d'endettement extérieur du Bénin s'est établi à 53,7%, marquant ainsi une progression par rapport à la même période de l'année dernière. Ceci tient à l'accroissement de 31,4% de l'encours qui se situe à 1006,1 milliards. Cette augmentation de l'encours de la dette publique extérieure au cours de la période (juin 2001-juin 2002) résulte davantage du niveau des amortissements qui se sont accrus de près de 14% entre juin 2001 et juin 2002, les nouveaux prêts n'ayant augmenté que de 8,3%.

Tableau n°1 : Situation de la dette extérieure à fin juin 2002 (en milliards F CFA)

Nature de prêts	Engagements	Mobilisations	Amortissements	Encours
Prêts bilatéraux	286,2	275,4	77,4	197,9
Prêts multilatéraux	1 313,8	1 002,4	195,4	808,2
TOTAL	1 600,0	1 277,8	272,8	1 006,1

Source : Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), juillet 2002

24. Le Bénin a régulièrement honoré le service de la dette extérieure. A fin juin 2002, le service assuré de la dette extérieure a atteint 9,5 milliards F CFA, ce qui représente 36,4% des prévisions annuelles. Le ratio service assuré de la dette extérieure/Recettes fiscales qui en découle se situe à 6,7% à fin juin 2002. Pour la fin de l'année 2002, les ratio service de la dette/exportation de biens et services et service de la dette/recettes fiscales se situeraient respectivement à 9,2% et 9,2%.

Tableau n°2 : Service prévisionnel de la dette publique extérieure (en millions FCFA)

Service prévisionnel	2000	20001	2002	2003	2004	2005
(1) Sans initiative PPTE	41 464	38 765	39 852	43 245	39 939	35 177
(2) Avec Initiative PPTE	31 340	26 180	25 217	21 798	39 939	20 734
Écart (1)-(2)	10 124	12 585	14 635	21 447	0	14 443

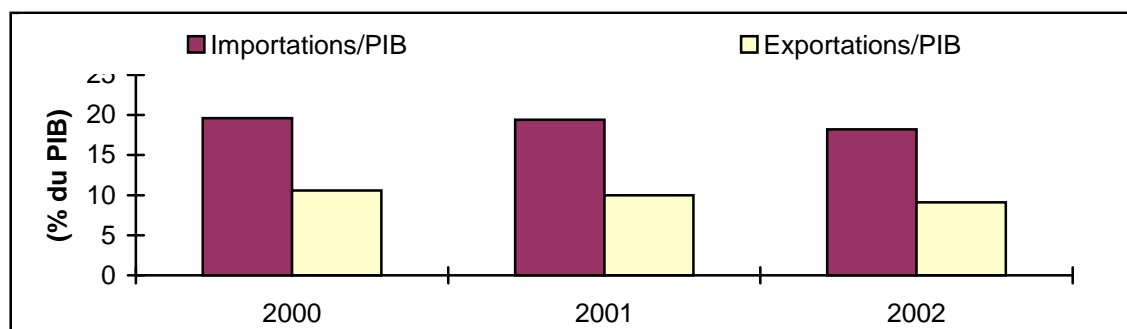
Source : Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), juillet 2002

25. Le Bénin a été admis au bénéfice de l'Initiative PPTE en juillet 2000 et les ressources totales, au titre de l'allègement du service de la dette, dont le pays a bénéficié s'élèvent à 28,42 milliards F CFA à fin juin 2002. Au cours du 1^{er} semestre 2002, le montant des allègements accordés au Bénin au titre de l'initiative s'élèvent à 7,83 milliards FCFA, soit 27,46% du montant cumulé dont le Pays a bénéficié depuis 2000 ; Les bailleurs multilatéraux (AID, BOAD, FMI) ont accordé 5,269 milliards FCFA et les bilatéraux, 2,564 milliards FCFA dont 0,583 milliards FCFA pour la Chine sur les 7 milliards FCFA d'annulation de dette annoncée par ce pays au titre de l'année 2002.

La Balance des Paiements

26. Le déficit de la balance commerciale se creuserait de 11,1 milliards FCFA en 2002 en raison d'une baisse de près de 1% des exportations par rapport à 2001. En outre, la tendance déficitaire du solde des services se maintiendrait également en 2002, en raison du niveau élevé du fret lié aux importations. Au total, le déficit de la balance commerciale

des biens et services demeurerait quasi stable à 10,8% du PIB en 2002 contre 10,5% en 2001.



27. Le déficit de la balance courante serait en détérioration, passant de 39,6 milliards FCFA en 2001 à 80,2 milliards FCFA en 2002, induit essentiellement par un tassement des dons (aides budgétaires) de 49,3% en 2002. Quant au déficit courant hors dons, il se situerait à 4,8% du PIB en 2002 contre 3,5% un an plus tôt.

28. Le financement du déficit de la balance courante est assuré par les comptes de capital et d'opérations financières, dont les soldes créditeurs seraient moins importants en 2002 qu'en 2001, passant ainsi de 165,3 milliards FCFA en 2001 à 115,1 milliards FCFA en 2002. En définitive, le solde global de la balance des paiements serait en excédent de 35 milliards FCFA (1,8% du PIB) contre un excédent plus important de 125,8 milliards FCFA (7,2% du PIB) en 2001.

Tableau n°3: Évolution de la balance des paiements (en milliards F CFA)

	2000	2001	2002
Balance commerciale	-145,0	-163,7	-175,8
Exportation FOB	169,8	174,1	172,8
Importation FOB	314,8	337,8	347,9
Balance des services	-29,3	-26,9	-81,6
Services nets	-20,6	-19,8	-21,4
Revenus nets	-8,7	-7,1	-10,3
Balance des Transferts	116,9	151,0	126,5
Balance courante	-57,4	-39,6	-80,2
Compte de capital	52,3	67,7	74,9
Capitaux non monétaires	73,4	97,7	40,3
Solde Global	68,3	125,8	35,0

Source : DP/MFE sur la base des données de la BCEAO, septembre 2002

La situation monétaire intégrée

29. *A fin juin 2002, la masse monétaire s'est établie à 542,1 milliards FCFA, soit en accroissement de 1,7% par rapport à juin 2001. Le taux de liquidité de l'économie (masse monétaire/PIB) y afférent se situe à 33,8% à fin juin 2002 contre 30,8% à fin juin 2001. Cette évolution de la masse monétaire est imputable aussi bien à ses composantes qu' à ses contreparties.*
30. *La circulation fiduciaire a connu un accroissement de 10,3% par rapport à décembre 2001. Mais en glissement annuel, cette composante de la masse monétaire est plutôt en chute de 5,3%. Par contre, les dépôts des particuliers et des entreprises en banque affichent une baisse de 6,4% au cours du 1er semestre 2002, s'inscrivant ainsi dans la tendance baissière amorcée depuis décembre 2001. Par rapport à la même période de l'année dernière, les dépôts en Banque, à l'inverse de la circulation fiduciaire, sont en hausse de 8,1%. S'agissant des dépôts au CCP, ils se sont tassés de 5,8% durant le premier semestre 2002. En glissement annuel, la baisse n'est que de 3,6%.*
31. *A fin juin 2002, les avoirs extérieurs nets (AEN) se sont établis à 474,5 milliards FCFA, soit une hausse de 1% par rapport à décembre 2001. Cette évolution résulte de l'accroissement de 2,7% des AEN de la Banque Centrale atténué par une chute de 4,7% des AEN des banques. Mais en glissement annuel, les AEN des banques sont en hausse de 13,7% et ceux de la BCEAO de 8,5%. Les réserves officielles de change, bien qu'importantes, ont peu progressé : de 13,8 mois d'importations en mars 2002, elles se situent à 14,9 mois d'importations à fin juin 2002.*
32. *Entre juin 2001 et juin 2002, le crédit intérieur est en baisse de 37,5%. Ceci résulte de l'amélioration concomitante de la Position Nette du Gouvernement (65%) et d'une progression des crédits à l'économie (+8,7%).*

Tableau n°4 Situation monétaire intégrée (en milliards F CFA)

	Jun 2001	Déc 2001	Jun 2002
Avoirs Extérieurs Nets	433,3	467,2	412,8
Banque Centrale	345,5	362,5	313,0
Banques	87,8	104,7	99,8
Crédit Intérieur	105,9	79,8	66,3
Position nette du Gouvernement	-86,9	-113,0	-143,3
Crédit à l'économie	192,8	192,8	209,6
ACTIF= PASSIF	539,2	547,0	479,1
Masse Monétaire	533,3	539,2	477,5
Circulation fiduciaire	260,5	223,8	182,1
Dépôts en banques	265,5	306,8	287,4
Dépôt CCP	7,2	8,6	8,1
Autres Eléments Nets	5,9	7,8	1,6

Source: Évaluation DP/MFE sur la base des données BCEAO juillet 2002

Pauvreté, éducation, santé et emploi

33. Au cours des dix dernières années, la pauvreté a sensiblement reculé au Bénin même si depuis 1995, l'incidence de la pauvreté s'est quelque peu stabilisée. Les indicateurs de développement humain comme l'espérance de vie, la mortalité infantile, l'instruction de base et les indicateurs de soins de santé primaires ont atteint des niveaux appréciables. Par ailleurs, les indicateurs de performances macro-économiques, notamment la croissance économique, se sont régulièrement améliorés depuis 1990 : le taux de croissance du PIB réel qui s'est établi à 4,5% sur la période 1990-1996 a atteint 5,2% au cours de la période 1996-2001.

34. Malgré ces progrès, et d'après les dernières enquêtes sur les conditions de vie des ménages, le Bénin compte environ 2 millions de personnes dont les dépenses de consommation sont inférieures à la moyenne des seuils de pauvreté monétaire calculés selon le milieu de résidence. En 1999-2000, 29,6% de la population ont été dénombrés comme pauvres contre 28,9% en 1994-1995. Malgré cette stabilité de la proportion des pauvres, la sévérité du phénomène s'est accrue en raison d'une inégalité de plus en plus marquée entre les pauvres.

35. *L'espérance de vie à la naissance est passée de 49 ans à 56,2 ans entre 1990 et 2000. En 2001, l'espérance de vie est estimée à 57,07 ans. Nonobstant ce résultat encourageant, les progrès enregistrés ne sont pas uniformes et varient suivant les sexes et les régions du Bénin*
36. *La mortalité infantile s'est aussi améliorée entre 1980 et 1995 où son taux a régressé de 14,7% à 9,9%, en raison de la mise en œuvre de différents programmes de soins de santé primaire dont les conséquences ont été la facilitation de l'accès des populations aux médicaments essentiels et l'amélioration sensible de la couverture vaccinale dont le taux s'est établi à 87% en 2000 contre 77% en 1997, 81% en 1998.*
37. *L'effectif du personnel sanitaire en 2000 révèle que globalement, le pays dispose d'un médecin pour 6 787 habitants contre 19.617 en 1995, un infirmier pour 2 641 habitants et une sage-femme pour 1.624 habitants. Mais d'importantes disparités existent dans la répartition des médecins par département. Non seulement les formations sanitaires publiques et privées sont nettement insuffisantes, mais elles sont mal réparties sur le territoire national. Les problèmes de disponibilité suffisante de Centres de santé ou leur inégale répartition sur le territoire expliquent en partie le faible taux de fréquentation des Centres de Santé, qui de 21% en 1992 a progressivement évolué pour s'établir à 44% sur la période de 1996-1998. Au niveau des infrastructures sanitaires, elles sont passées de 811 à 951 entre 1995 et 1998, soit un accroissement de 17,28%. Ces dernières ont aussi évolué dans le secteur privé.*
38. *Au Bénin, les besoins calorifiques et protéiques sont couverts par la production vivrière. Par rapport aux besoins en calorie et en protéine qui sont de 2400kcal/jour/Homme adulte et de 1g de protéine/kg, les disponibilités autorisent à conclure globalement d'un bilan alimentaire positif. En effet, de 1993 à 1999, les disponibilités en énergies sont passées de 2501kcal/j/hbt à 2.754,3kcal/j/hbt.*
39. *En 1999-2000, l'effectif des élèves dans l'enseignement primaire est 932 424 élèves. Le ratio élèves/maîtres s'est amélioré en passant de 54 en 1975 à 52,6 en 2000. Les efforts en matière de scolarisation sont encourageants et au niveau national, le taux brut de scolarisation est passé de 61% en 1985 à 80% en 2000. Des disparités existent, notamment et par rapport à la population des garçons inscrits (91%) et celle des filles*

(62%). Entre 1990-2000, il a été observé une forte dynamique du secteur privé qui assure la scolarisation de plus de 10% des élèves au niveau primaire, avec un ratio élèves/maîtres de 34,7 contre 52,6 dans le public.

40. Les résultats des différentes Enquêtes Légères Auprès des Ménages (ELAM) mettent bien en exergue le phénomène du chômage et du sous-emploi en milieu urbain, et l'emploi constitue pour les pouvoirs publics une préoccupation majeure. Mais malgré les différents programmes mis en œuvre, le taux de sous-emploi global, en 1999, est de 37,88%. Pour juguler la crise de l'Emploi, les autorités ne tarissent pas d'initiatives. Ainsi, outre le Programme National de l'emploi (Fonds National de Solidarité pour l'Emploi (FSNE) - financé essentiellement par le Budget national - mis en œuvre à partir de 1996 et où des approches novatrices ont été envisagées, avec le déséquilibre persistant sur le marché de l'emploi, le secteur privé a été appelé à la rescousse ; toutefois, il n'a pas réussi à créer beaucoup d'emplois. De 8.183 emplois créés en 1996, le niveau est passé à 11.106 en 1997 et 12.002 en 1998. En 1999, le marché de l'emploi a connu d'importants déséquilibres, car des offres et demandes d'emplois enregistrées par les Directions Départementales de la Fonction Publique et du Travail, la Direction des Etudes et des Politiques de l'Emploi et les Bureaux Privés de Placement, il ressort que sur 3.110 démarches, seuls 325 emplois ont été offerts, soit environ 10,45%.

Les principales mesures structurelles mises en œuvre

41. Ces résultats ont été obtenus au prix d'une politique macro-économique rigoureuse caractérisée par un encadrement et une orientation des dépenses publiques, dans un contexte du respect des engagements au niveau communautaire et avec les partenaires au développement. Les mesures structurelles mises en œuvre au début des années 90 se poursuivent. En ce qui concerne les Finances Publiques, les réformes ont été entreprises pour assurer une meilleure articulation entre les outils budgétaires et la croissance économique. Elles sont orientées sur deux axes à savoir : l'efficacité du recouvrement fiscal et ensuite l'amélioration de l'exécution et du contrôle budgétaires.

42. Le processus de privatisation se poursuit et les prochains chantiers sont la privatisation des Télécommunications et l'Energie électrique. Dans le domaine des

télécommunications, le secteur est ouvert aux opérateurs privés notamment la téléphonie mobile, ce qui a contribué à alléger les difficultés de communication téléphonique. Dans le domaine de l'électricité, la baisse des coûts de facteurs interviendra avec la concrétisation du projet régional d'interconnexion électrique en attendant la conduite à terme de la privatisation du volet « électricité » de la société étatique d'énergie électrique et d'eau. Par ailleurs, les actions sont en cours pour moderniser le port de Cotonou dans le sens d'accroître ses capacités d'accueil et de renforcement de sa compétitivité.

43. Dans le domaine agricole, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre et sont en train d'être renforcées. En plus du coton, de nouvelles filières agricoles (noix de cajou, manioc..) ont été identifiées et la promotion de ces cultures, destinées pour l'essentiel à l'exportation, est en cours. La production du coton constitue la principale activité agricole d'exportation au Bénin. Cette filière est actuellement la plus viable malgré que sa production soit sujette à quelques problèmes ces dernières années. Toutefois, des réformes sont entrain d'être mises en œuvre pour dynamiser la filière et pour mieux la structurer (confère encadré n°3).

44. Sur le plan de la sécurisation du climat des affaires, le Bénin applique les dispositions de l'OHADA et toutes les entreprises se sont conformées au plan comptable SYSCOA. Cette situation a créé un environnement propice aux affaires : le taux de création d'entreprise unipersonnelle a considérablement évolué depuis lors; il en est de même pour la création de groupements d'intérêts économiques. Quant au SYSCOA, en facilitant une grande lisibilité dans la structure comptable et financière des entreprises au cours de ces dernières années, elle a contribué à améliorer la collaboration Fisc-entreprise-Banque.

Encadré n°3 : La réforme du secteur du coton

La réforme du secteur coton au Bénin vise essentiellement à (i) libéraliser le secteur et à favoriser la concurrence entre ses différents acteurs tout en assurant la protection des paysans, (ii) désengager l'Etat du secteur en lui conférant un rôle de régulateur et de garant du respect des règles établies, (iii) accroître la production nationale et le revenu des paysans, ainsi que la responsabilité et la capacité des organisations de producteurs. Au nombre des mesures et actions déjà menées, il y a lieu de citer :

- l'ouverture du secteur de l'égrenage aux opérateurs privés ;
- l'ouverture du sous-secteur des intrants aux acteurs privés ;
- le transfert au secteur privé, de la responsabilité des consultations pour l'organisation des approvisionnements en intrants ;
- la levée du monopole de la SONAPRA sur la commercialisation primaire du coton graine ;
- le lancement du processus de privatisation de l'outil industriel de la SONAPRA.
- la facilitation de la création des institutions privées de gestion de la filière notamment l'Association Interprofessionnelle du coton (AIC), et la Centrale de Sécurisation des Paiements et du Recouvrement (CSPR)

Au titre des mesures et actions restant à mener figure la privatisation de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA). De même, pour garantir une meilleure performance de la filière, il reste à asseoir les bases d'une gestion durable qui devra être assurée par tous les acteurs à travers l'interprofession. Il s'agit de donner à l'AIC et à la CSPR les capacités techniques et financières devant leur permettre d'assurer une meilleure transition et de développer les capacités institutionnels et techniques des Organisations de Producteurs Agricoles (OPA).

Dans ce cadre, le Gouvernement vient de négocier avec la Banque Mondiale, le Projet d'Appui à la Réforme de la Filière Coton qui appuiera quatre groupes d'actions, notamment :

- l'appui à l'AIC à travers une assistance technique visant à assurer son bon fonctionnement. Le secrétariat technique de cette association bénéficiera de services de conseils techniques, la formation des agents et équipements adéquats ;
- l'appui à la CSPR à travers des prestations de services de conseils techniques, la formation des agents et les équipements adéquats ;
- l'appui à la Fédération des Union des Producteurs et à ses organismes affiliés par un renforcement de leurs capacités technique et commerciale pour mieux assumer leurs nouvelles responsabilités dans la filière ;
- l'appui à la mise en œuvre du programme de développement des Services agricoles et autres fonctions d'appui technique, dont la SONAPRA assumait la prestation sous le système de monopole ;
- l'appui à la privation de l'outil industriel de la SONAPRA, par le soutien au Gouvernement pour la mise en œuvre de la stratégie de privatisation qui sera retenue et qui sera cohérente avec les objectifs d'un secteur cotonnier concurrentiel.

Etant donné les suppressions possibles d'emploi en liaison avec la réforme, le Projet accordera au Gouvernement, une assistance en vue du traitement approprié du volet social.

Source : Tiré du DSRP. septembre 2002

45. Au cours de la décennie 90, des Tribunaux de commerce ont été rendus fonctionnels dans tout le Pays. Un programme à moyen terme de formation et de dotation en moyens matériels adéquats est en cours. De même, des mesures d'ordre administratifs ont été prises pour assainir le milieu des magistrats. Grâce à ces actions, de nombreux dossiers en instance devant les tribunaux ont pu être traités avec célérité et de nouveau, la confiance revient au niveau du système judiciaire.

46. Dans le cadre de la promotion et de la facilitation des investissements privés nationaux et étrangers, de nombreuses mesures ont été prises dont (i) la création de Guichets Uniques dans tous les départements du Pays dont le but est d'accélérer et de simplifier les formalités de création et d'installation des entreprises; (ii) l'identification et la

préparation de zones viabilisées qui vont être bientôt fonctionnelles pour faciliter l'installation des industries; (iii) la vulgarisation du Code national des Investissements; (iv) la création d'une caisse de dépôts et de consignation; (v) la signature d'accords multilatéraux d'investissement avec des pays partenaires; (vi) la création d'un Centre de Gestion Agréé au cours de l'année 2002 et un second Centre est prévu pour être mis en place avant la fin de l'année 2002.

OBJECTIFS ET STRATEGIES A L'AN 2005

- 47. Avec un taux de croissance de 5,0% en 2001, l'économie nationale reste dans la dynamique que lui ont imprimées les réformes engagées durant la décennie 90. Cependant, les efforts déployés ne permettent pas encore d'atteindre le niveau de croissance nécessaire pour relever les défis de la pauvreté. Aussi, les options de politique économique pour les prochaines années visent-elles essentiellement à renforcer les bases d'une économie dynamique capable de permettre de réduire sensiblement le niveau de la pauvreté.*
- 48. Ces options s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Document national de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont le support budgétaire en est le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT); D'un autre côté, le Gouvernement prend des dispositions pratiques en vue de l'opérationnalisation des résultats des Etudes Prospectives à Long Terme (NLTPS) qui donnent la vision du Bénin à l'horizon 2025.*
- 49. Dans cette perspective, les principaux objectifs macroéconomiques à l'horizon 2005 sont :*
- un taux de croissance annuel du PIB réel autour de 7% en 2005;*
 - une maîtrise de l'inflation dans les limites de 3% par an;*
 - une limitation du déficit du compte courant extérieur autour de 5% du PIB d'ici à l'an 2005 ;*
 - un minimum social commun en assurant la sécurité alimentaire, l'accès à l'éducation de base, l'accès aux services de santé primaires l'accès à l'eau potable pour tous, la réfection des pistes rurales et l'ouverture de nouvelles.*

Encadré n°4 : Vision stratégique du Bénin à l'horizon 2025

Dans la recherche de solutions durables à ses problèmes de développement, le Bénin a, à travers une démarche consultative qui a permis la participation des différentes couches socioprofessionnelles du pays, défini une vision stratégique à long terme. Celle-ci s'énonce comme suit :

« Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social » .

Trois conditions qui sont autant d'axes stratégiques doivent être réunies pour la réalisation de cette vision.

Une démocratie enracinée dans un pays de bonne gouvernance. Dans ce cadre, il s'agira de :

- promouvoir l'Etat de droit, les libertés démocratiques et la bonne gouvernance,
- gérer les solidarités et renforcer l'unité nationale et la paix ;
- promouvoir une administration performante, décentralisée et transparente.

Une économie en croissance forte, saine et durable. Pour cela, les différentes politiques économiques doivent permettre de :

- éditer une économie prospère et compétitive tirée par le secteur privé ;
- moderniser l'appareil productif national ;
- promouvoir des pôles régionaux de développement ;
- accroître le rôle du Bénin dans l'intégration régionale et la coopération internationale.

Enfin, une réponse satisfaisante doit être apportée à la demande sociale. Le Gouvernement doit créer les conditions permettant de :

- assurer et accroître le minimum social commun des populations (défini comme la demande minimale en termes de santé, l'éducation , d'eau potable, d'habitat et de sécurité alimentaire) ;
- favoriser l'émergence d'une culture de développement ; consolider la solidarité familiale et communautaire

Source : Extraits des études NLTPS, Bénin 2025, août 2000

50. La stratégie qui sous-tend la réalisation de ces objectif reste principalement axée sur (i) le renforcement du cadre macro-économique à moyen terme, (ii) le développement du capital humain et la gestion de l'environnement, (iii) la gestion des solidarités et la participation des pauvres au processus de production, (iv) le renforcement de la bonne gouvernance et des capacités institutionnelles.

51. En matière de finances publiques, le taux de consommation des crédits reste au cœur des préoccupations budgétaires, et la réforme structurelle des procédures engagées depuis 2001, fondée sur une logique de résultats de l'action publique plutôt que sur une logique de moyens, devrait contribuer à augmenter l'efficacité de la dépense.

52. Afin d'améliorer le niveau d'exécution des dépenses publiques, le Gouvernement entend renforcer les dispositions prises au cours des dernières années dans le cadre de la réforme budgétaire. Aussi, le Gouvernement prendra t-il des mesures visant à (i) la pleine

maîtrise du SIGFiP² et ses liens avec le système ASTER³ (ii) le renforcement du contrôle financier et physique de l'exécution des dépenses d'investissement, y compris le règlement effectif des dépenses d'infrastructures, (iii) le recours généralisé à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour ces dépenses, (iv) la lutte contre la fraude douanière et l'évasion fiscale.

53. Il est également prévu des dispositions visant à la sauvegarde de l'environnement des affaires ainsi qu'au renforcement des prérogatives de l'Administration fiscale en matière de contrôle et d'investigations, dont : (i) la mise en place d'un Nouveau Système Automatisé de Gestion des Pensions (SYSAGEP), (ii) des études en vue de l'informatisation des marchés publics qui ont démarrés au cours de la gestion 2002.

54. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra les efforts pour préparer un budget par nature de dépenses, ce qui permettra de reclasser les dépenses de fonctionnement figurant actuellement dans les dépenses d'investissement. La généralisation progressive de l'approche de budgets-programmes facilitera ce reclassement. De même, le Gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires afin que toutes les dépenses financées sur ressources extérieures soient effectuées conformément au circuit de la dépense publique.

55. L'amélioration des recettes sera obtenue grâce à un meilleur encadrement des régies financières, une centralisation des recettes des structures au niveau du Budget général de l'Etat et à la lutte contre la fraude. En matière de dépenses, les actions viseront la maîtrise de l'élaboration du Budget unifié, la mise en place des Budgets de Programmes dans tous les ministères, la maîtrise du Système Intégrée de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP), et la mise en œuvre judicieuse du code des marchés publics.

56. Pour relancer durablement le système de production, les actions à entreprendre sont: (i) la mise en place d'un mécanisme de financement et de soutien aux activités productives (ii) la diversification des filières de production, (iii) la promotion des activités de transformation agro-industrielles, (iv) la modernisation des infrastructures de télécommunication, (v) le soutien à la compétitivité interne des biens locaux par des

² SIGFiP : Système Intégré de Gestion des Finances Publiques introduit dans le cadre de l'informatisation des dépenses budgétaires

³ ASTER, c'est le système informatisé de gestion du Trésor

actions visant à réduire les coûts de transactions (coûts de commercialisation interne, de transport et de valorisation des produits).

57. *En matière de politique monétaire, elle serait conforme aux objectifs de stabilité des prix et du solde global de la balance des paiements. Le gouvernement veillera à l'application de la réglementation bancaire en vigueur par les établissements de crédit. Il facilitera, par ailleurs, le développement du marché financier régional ainsi que de nouveaux instruments financiers de mobilisation de l'épargne privée pour le financement des petites et moyennes entreprises.*
58. *Les réformes institutionnelles concerneront, entre autres, la poursuite de la réforme de l'Administration Publique afin de la rapprocher des usagers. Le processus de décentralisation aboutira en décembre 2002 avec la tenue effective des élections municipales.*
59. *Le Gouvernement poursuivra le désengagement de l'État des activités de production et de services. Dans ce cadre, les privatisations en cours de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau, la Société Nationale pour la Promotion Agricole, et l'Office des Postes et Télécommunications vont être accélérées. Le Gouvernement prendra des dispositions pour poursuivre l'assainissement des entreprises qui demeureront dans le portefeuille de l'État.*
60. *En vue de promouvoir le développement du secteur privé, le Gouvernement s'attellera à :*
- (i) la poursuite de la mise en œuvre du programme de relance du secteur privé (PRSP);*
 - (ii) l'étude et la mise en oeuvre des mesures qui favorisent les activités des entreprises;*
 - (iii) la révision de la loi sur le commerce et l'adoption de la loi sur la concurrence; (iv)*
 - l'élaboration d'un programme spécial de promotion des PME/PMI; (v) et le soutien à la création et au bon fonctionnement des Centres de Gestions Agréés (CGA).*

Encadré n°5 : *Le Centre de Gestion Agréé (CGA) : un outil pour faciliter le passage informel-formel*

Selon les travaux du Programme d'Etude et d'Enquête sur le secteur informel (PEESI) (en 1999), il a été dénombré environ 136 000 unités informelles dans les dix principales villes du Bénin et dans le secteur du Commerce, des transports, de l'artisanat, et prestation de services, avec un effectif d'environ 172 000 personnes, pour seulement 18 000 personnes dans le secteur moderne de l'économie. Le secteur rural mobilise quant à lui plus de 5 570 structures informelles composées de groupements villageois et autres structures similaires. Cette étude démontre aussi que 96% des entreprises listées ne tiennent pas de comptabilité, donc ne peuvent jamais accéder au financement bancaires, et l'absence de système de gestion rend leur pérennité quasiment douteuse.

Au regard de l'importance et du développement des activités économiques du secteur informel, l'objectif de création des CGA est non seulement d'améliorer la gestion des PME — PMI à travers des structures appropriées mais aussi de leur apporter une assistance en matière de tenue de comptabilité, de fiscalité, de conseils et de formation. De part leur compétence, les CGA seront un véritable outil de sensibilisation, d'information, de développement et de fiabilité des informations financières des agents économiques.

Au Bénin, le premier CGA est connue sous l'appellation de Centre Béninois d'Assistance et de Conseil aux Entreprises (CBACE), l'agrément lui a été donné sous le 2002/066/MFE/DC/SG/CENAFQC du 20 février 2002 et l'Etat lui assure un appui pendant deux ans. Les activités au niveau de ce premier centre ont démarré véritablement en juin 2002 et tous les membres élus du Conseil d'Administration ont fait la promotion des CGA auprès de leurs composantes. Des actions sont déjà entamées pour le lancement du second centre.

Le potentiel des CGA est estimé à 200 000 personnes pour les seuls secteurs secondaires et tertiaires et 10 000 unités ou groupement villageois dans le secteur rural. Ces chiffres offrent un formidable marché aux futurs centres de gestion agréés, qui peuvent asseoir leur développement sur ce secteur. L'objectif économique des CGA devra être très vite atteint, le marché étant porteur. L'importance relative de ces chiffres prouvent au delà de l'aspect fiscal, le danger pour le pays de laisser des pans entiers de son activité économique, ainsi que la majorité de sa population active aux mains des structures informelles. L'équilibre précaire et la vie éphémère de ces entreprises, faute de gestion et de suivi, peut poser des problèmes sociaux plus tard. Le CGA se doit aussi d'être un instrument de la politique sociale du pays, les conditions actuelles, suggèrent qu'il est souhaitable d'intégrer cette dimension dans la politique générale des Centres.

Les centres de gestion agréés, sous peine de ne pas remplir leur mission doit résoudre un ensemble de problèmes à la fois économiques et sociaux : pérenniser une exploitation, lui donner les moyens d'accès au financement de ses besoins, l'aider à sa croissance, sont autant d'éléments qui vont contribuer à la création d'emplois durables. Les CGA seront à la fois un instrument de pérennité des entreprises, et de consolidation des emplois.

Source : Extrait du document portant Bilan et Perspectives de l'Economie Nationale « Système fiscal et convergence économique », DGAE/MFE septembre 2002

61. Pour lutter efficacement contre la pauvreté, le Gouvernement envisage de renforcer les politiques sociales en cours et d'en mesurer les résultats à travers l'utilisation généralisée des indicateurs d'impact. De même, les capacités de planification, de budgétisation et d'exécution des dépenses seront améliorées, notamment par le renforcement des ressources humaines et la modernisation des procédures de gestion financière et budgétaire. Les allocations budgétaires au profit des secteurs sociaux déjà relativement importantes, verront leur niveau s'accroître, ainsi que leur niveau de consommation avec un renforcement du contrôle de leur utilisation.

62. Le taux de scolarisation pourra atteindre 84% en l'an 2002 grâce à l'amélioration des indicateurs de rendement, notamment la réduction des taux de redoublement et d'abandon. L'équipement de ce secteur devra se poursuivre (construction de salles de classe, acquisition de manuels scolaires etc.)

63. Dans la perspective de la santé pour tous en 2010, le Gouvernement s'emploie à faciliter l'accès aux soins de santé primaires à la population, à améliorer sensiblement le taux de couverture vaccinale, à réduire le taux de mortalité et à accroître l'espérance de vie.

64. Un grand effort sera fait pour permettre l'accès des populations à l'eau potable, avec la poursuite des mini – adductions d'eau, le réaménagement d'anciens puits et le forage de nouveaux puits. De même, la construction et la réfection des pistes rurales contribueront au désenclavement des zones de production agricole.

65. Le développement du secteur privé et l'encouragement de l'Etat aux initiatives de base permettraient d'endiguer le chômage.

Les résultats attendus de l'application des diverses mesures

66. La mise en œuvre des mesures précitées conduirait aux résultats chiffrés dans le tableau ci-après :

(en %)	2001	2002	2003	2004	2005
Taux de croissance PIB nominal	8,3	9,7	8,6	8,7	8,8
Taux de croissance du PIB réel	5,0	6,0	6,2	6,4	6,8
Taux d'investissement	20,5	19,6	19,9	20,2	22,3
Solde budgétaire global (base ordonnancement) en % du PIB	-4,2	-5,1	-4,6	-4,1	-3,1
Solde courant extérieur en % du PIB	-2,3	-4,2	-4,9	-4,9	-4,8
Encours dette extérieure/PIB en %	56,0	57,0	55,1	53,3	51,4

Source : Évaluation DP / MFE septembre 2002

67. Le taux de croissance du PIB nominal atteindrait 8,8% en 2005. En terme réel, le taux de croissance du PIB évoluerait de 5,0% en 2001 pour se situer à 6,8% en 2005.

68. Grâce à une amélioration de l'exécution des dépenses d'investissement publiques, le taux d'investissement global connaîtrait une légère progression pour atteindre 22,3% en 2005.

69. Les recettes publiques seraient en amélioration, passant de 14,2% du PIB en 2001 à 15,1% du PIB en 2005 tandis que les dépenses et prêts nets seront contenues dans la proportion des 20% du PIB d'ici à 2005.

70. Par ailleurs, le développement progressif des exportations d'ici à 2005 ramènerait le déficit de la balance commerciale à 6,4% du PIB en 2005 contre 9,4% en 2001. Ceci induirait une meilleure maîtrise du déficit courant hors dons qui se situerait en dessous de la norme communautaire de 5% sur la période sous revue.

71. Au total, les critères de premier et de second rang de la convergence évolueront comme ci – après :

	Objectif	2001	2002	2003	2004	2005
Critères de premier rang						
Ratio du solde budgétaire de base (en %)	> 0	1,3	0,6	0,9	1,5	2,3
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	< 3%	3,3	3,7	2,4	2,3	2,0
Ratio ⁴ de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB (en %)	< 70%	56,0	57,0	55,1	53,3	51,4
Nouveaux arriérés de paiement intérieur	0	0	0	0	0	
Nouveaux arriérés de paiement extérieur	0	0	0	0	0	

Source : Évaluation DP / MFE septembre 2002

72. Les critères de premier rang qui sont déjà dans les normes de convergence en année de base tels que le ratio du solde budgétaire de base, le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté, les arriérés de paiement intérieur et extérieur seront consolidés à l'horizon 2005. A partir de 2003, le taux d'inflation sera conforme aux critères de convergence.

73. En outre, les critères de second rang que sont la masse salariale/recettes fiscales, le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB et le ratio des investissements publics financés sur ressources internes/recettes fiscales sont dans les normes communautaires et vont être également consolidés au cours de la période du programme.

⁴ Ce ratio ne prend en compte que la dette publique extérieure en raison de la non disponibilité des données sur la dette publique intérieure

74. En revanche, le ratio du taux de pression fiscale ne converge vers la norme de 17% en 2005.

	Objectif	2001	2002	2003	2004	2005
Critères de second rang (en %)						
Masse salariale / recettes fiscales	< 35	32,7	32,7	30,5	30,2	29,1
Ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales	> 20	22,4	22,0	23,8	23,5	22,6
Ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB	< 5	3,5	4,8	4,9	4,9	4,8
Taux de pression fiscale	> 17	14,2	14,3	15,3	14,9	15,1

Source : Évaluation DP / MFE septembre 2002

PROGRAMME DE CONVERGENCE 2002

75. Le programme de convergence 2002 du Bénin sera une analyse comparative des différentes prévisions de l'année en cours et des objectifs de prévisions assignés aux différents Etats.

76. S'agissant des critères de premier rang, il est prévu pour l'an 2002 que :

- Le ratio du solde budgétaire de base serait de 0,6% ;
- Le taux d'inflation atteindrait 3,3% ;
- Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB serait de 57,0% ;
- Il n'y aurait pas de nouveaux arriérés de paiement intérieurs et extérieurs au cours de la période.

77. Il apparaît que, en dehors du taux d'inflation, tous les critères évoqués tantôt seraient conformes aux normes de convergence.

78. En ce qui concerne les critères de second rang, il est prévu au regard de l'évolution des performances de l'économie béninoise en 2002, que :

- Le ratio masse salariale / recettes fiscales se situerait à 32,7% ;
- Le ratio investissements publics sur ressources internes / recettes fiscales atteindrait 22,0% ;

- Le ratio déficit extérieur courant hors dons / PIB évoluerait à 4,8% ;
- Le taux de pression fiscale s'établirait à 14,3%.

79. Comparativement aux objectifs communautaires, seul le critère du taux de pression fiscale en l'an 2002 (14,3%) est loin du critère de convergence dont la norme est à 17% au minimum. Le relèvement de cette pression fiscale pourrait se réaliser si l'on consent à l'élargissement de l'assiette fiscale, à la réduction des évasions et fraudes fiscales, puis la fiscalisation effective du secteur informel.

Comparaisons des prévisions 2002 aux objectifs communautaires

	Objectifs	Prévisions 2002	Observations
Critères de premier rang			
Ratio du solde budgétaire de base (%)	> 0	0,6	Respect
Taux d'inflation annuel moyen (%)	< 3	3,3	Non respect
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB (%)	< 70	57,0	Respect
Nouveaux arriérés de paiement extérieurs	0	0	Respect
Nouveaux arriérés de paiement intérieurs	0	0	Respect
Critères de second rang			
Masse salariale sur recettes fiscales (%)	< 35%	32,7%	Respect
Ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales (%)	> 20	22,0	Respect
Ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB (%)	< 5	4,8	Respect
Taux de pression fiscale (%)	> 17	14,3	Non respect

Source : Evaluation DP / MFE, septembre 2002

ANNEXES

COMPARAISON CRITERES DE CONVERGENCE PROGRAMME ACTUALISE 2002-2004 ET PROGRAMME ACTUALISE 2003-2005

	Objectif	2001	2002	2003	2004	2005					
<i>Critères du premier rang</i>		Program. actualisé 2002- 2004	Program. actualisé 2003- 2005	Program. actualisé 2002- 2004	Program. actualisé 2003- 2005	Program. actualisé 2002- 2004	Program. actualisé 2003- 2005	Program. actualisé 2002- 2004	Program. actualisé 2003- 2005	Program. actualisé 2002- 2004	Program. actualisé 2003- 2005
Ratio du solde budgétaire de base (en%)	> 0	0,6	1,3	0,6	0,6	1,2	0,9	1,2	1,5	-	2,3
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	< 3	3,0	3,0	2,5	3,7	2,0	2,4	2,0	2,3	-	2,0
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB (en %)	< 70	37,1	56,0	35,8	57,0	34,6	55,1	33,4	53,3	-	51,4
Nouveau arriérés de paiement intérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0
Nouveaux arriérés de paiement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0
	Objectif	2001	2002	2003	2004	2005					
<i>Critère du deuxième rang</i>		Program. actualisé 2002- 2004	Program. actualisé 2003- 2005	Program. actualisé 2002- 2004	Program. actualisé 2003- 2005	Program. actualisé 2002- 2004	Program. actualisé 2003- 2005	Program. actualisé 2002- 2004	Program. actualisé 2003- 2005	Program. actualisé 2002- 2004	Program. actualisé 2003- 2005
Masse salariale / recettes fiscales (%)	< 35	31,8	32,7	30,6	32,7	29,6	30,5	29,5	30,2	-	29,1
Ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales (%)	> 20	21,5	22,4	25,7	22,0	23,6	23,8	23,5	23,5	-	22,6
Ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB (%)	< 5	5,2	3,5	5,6	4,8	6,0	4,9	7,3	4,9	-	4,8
Taux de pression fiscale (%)	> 17	14,5	14,2	14,7	14,3	15,1	15,3	15,1	14,9	-	15,1

COMPARAISON DES CRITERES DE CONVERGENCE DU PROGRAMME ACTUALISE 2002-2004 ET DES REALISATIONS

Objectif	2001		
Critères du premier rang	Programme. actualisé 2002-2004	Programme. actualisé 2003-2005	Réalisation 2001
Ratio du solde budgétaire de base (en%)	> 0	0,6	1,3
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	< 3	3,0	4,0
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB (en %)	< 70	37,1	56,0
Arriérés de paiement intérieur	0	0	0
Arriérés de paiement extérieur	0	0	0

Objectif	2001		
Critères du deuxième rang	Programme. actualisé 2001-2003	Programme. actualisé 2002-2004	Réalisation 2001
Masse salariale / recettes fiscales (%)	< 35	31,8	32,7
Ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales (%)	> 20	21,5	22,4
Ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB (%)	< 5	5,2	3,5
Taux de pression fiscale (%)	> 17	14,5	14,2

TABLEAU DE BORD UEMOA

	2002	2003	2004	2005
Ratio du déficit budgétaire global hors dons /PIB nominal (%)	-5,1	-4,6	-4,1	-3,1
Ratio du solde primaire de base/recettes fiscales (%)	4,2	5,8	9,9	15,2
Taux de croissance du PIB en termes réels (%)	6,0	6,2	6,4	6,8
Taux de croissance démographique	3,4	3,4	3,5	3,8
Taux d'investissement public (%)	7,9	8,3	8,4	8,2
Taux d'investissement (%)	19,6	19,9	20,2	22,3
Taux d'épargne intérieure (%)	9,3	10,4	11,1	13,7
Ratio service de la dette/recettes fiscales (%)	8,1	6,3	10,6	5,0
Ratio service de la dette/exportations Biens et Services (%)	9,2	6,1	10,7	5,4
Ratio du solde budgétaire global hors dons/recettes fiscales (%)	-35,5	-30,1	-27,7	-20,7
Ratio du solde budgétaire global dons compris/recettes fiscales (%)	-35,5	-30,1	-27,7	-20,7
Ratio du solde budgétaire global avec dons/PIB nominal (%)	-5,1	-4,6	-4,1	-3,1
Ratio du solde budgétaire courant avec dons/PIB nominal (%)	0,6	0,9	1,5	2,3
Avoirs extérieurs nets (milliards F CFA)	500,2	513,7	537,1	559,4
Taux de bancarisation	206 452,0	ND	ND	ND
Taux de créance bancaire en souffrance	ND	ND	ND	ND
Degré d'ouverture (%)	39,1	44,1	42,4	40,3
Taux de couverture des importations par les exportations (biens et services) (%)	58,3	64,7	64,8	64,6
Mobilité des facteurs de production	ND	ND	ND	ND
Taux brut de scolarisation (primaire)	81,0	84,0	88	91
Nombre de médecins par habitant	1/6787 hbts	ND	ND	ND
Densité des infrastructures	ND	ND	ND	ND
Libre circulation des personnes	ND	ND	ND	ND
Taux d'immigration	ND	ND	ND	ND

Source : DP/DGAE/MFE, septembre 2002

ND : Non Disponible